

8 Société et Culture

Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)/Front social
Le Sypross dépose un préavis de grève

AJT

Libreville/Gabon

À l'issue de l'assemblée générale extraordinaire tenue, samedi dernier, à Libreville, le Syndicat des professionnels de la sécurité sociale (Sypross) a décidé de passer à la vitesse supérieure en déposant un préavis de grève de 10 jours sur la table de la tutelle. Et si au bout de ce délai aucune avancée n'est obtenue, les personnels de la CNSS entreront en grève. Selon le bureau exécutif dudit syndicat, cette menace est la réponse à la déclaration du directeur général de la CNSS, faite le 14 août dernier, de remettre en cause le 13e mois. Or selon le Sypross, «Celui-ci est un avantage conventionnel qui est octroyé à chaque agent de la CNSS au mois de décembre conformément à l'article 42.14 de la convention collective en vigueur. Or pour le Dr Nicole Assélé, le 13e mois n'est réservé que pour les entreprises qui produisent contrairement à la CNSS qui ne produit rien, en conséquence, il n'y aura pas de 13e mois en décembre 2018. En dépit de cette violation des textes réglementaires qui régissent le fonctionnement de notre institution, il faut aussi souligner que le directeur général avait modifié, de



Photo : D.R.

Le président du Sypross, André Richard Ndi Bekoung lors de son échange avec ses adhérents de la CNSS.

manière illicite, les dispositions de l'article 15 du règlement intérieur relatif à la date de versement des salaires à la CNSS. Les termes de l'accord négocié le 5 février 2018 entre le Sypross et l'employeur sous l'égide du Ministère du Travail, n'ont jamais été respectés par celui-ci (...) L'amélioration des conditions de vie de l'agent CNSS et l'instauration d'une justice sociale, suscitent de vives inquiétudes de la part du personnel CNSS (...) Depuis lors, la CNSS vit dans la psychose effroyable de se voir s'effondrer du jour au lendemain", a déclaré le président du Sypross André Richard Ndi Bekoung.

Autres points à l'origine de la grogne, le Sypross évoque "le recrutement de

300 agents et stagiaires, l'augmentation des postes de directeurs de 20 à 70 et des postes de chargés d'étude de 3 à 20". Toute chose, selon ce syndicat, qui n'est pas sans conséquences sur le fonctionnement de la structure à l'heure où le gouvernement parle de réduire les effectifs de cabinets ministériel et d'austérité.

"La mise en place du guichet unique pour le traitement des dossiers de pensions crée un goulot d'étranglement dans la liquidation des nouveaux droits. Et cela a eu pour corollaire la non-paiement des pensions (nouveaux droits) depuis mars 2018. Pis, la mise sur chèque des salariés des agents au mois de janvier dernier a occasionné

non seulement des pénalités liées aux engagements des agents vis-à-vis de leurs banques, mais aussi des écarts observés entre le montant libellé sur le chèque et le salaire réel jamais remboursés malgré les réclamations", a dit en substance André Richard Ndi Bekoung.

Non sans indiquer qu'au nombre d'autres préjudices causés par la direction générale de leur société, figure également "l'entrave à la liberté syndicale qui se matérialise pourtant par l'organisation d'un second tour des élections des délégués du personnel, malgré les injonctions du ministère du Travail".

En réponse aux revendications du Sypross, la direction générale a tenu à apporter quelques éclairages. Dans un communiqué parvenu hier à notre rédaction, elle rappelle qu'"il n'y a pas eu plus de directeurs à la CNSS que par le passé. Il y a 6 directeurs régionaux auxquels s'ajoutent les directeurs et autres responsables des entités opérationnelles de la CNSS (...) Parallèlement, il n'y a pas, à ce jour, une décision officielle de suppression du 13e mois. (...) C'était un acte de pédagogie à l'endroit de ses collaborateurs qui tirent une corde déjà un peu trop raide, avec le risque encouru de tuer la poule aux œufs d'or", peut-on y lire.

Transport terrestre/Conflit Syltteg-Mairies
de Libreville et d'Owendo

Aux municipalités de respecter les quotas fixés



Photo : LLIM

Le président du Syltteg, Jean-Robert Menie et ses collaborateurs, lors du sit-in hier à l'Hôtel de ville...

LLIM

Libreville/Gabon

LE Syndicat libre des transporteurs terrestres du Gabon (Syltteg) a observé, hier matin, au parking de l'Hôtel de ville de Libreville, un sit-in pour protester contre la saisie de certains taxis enregistrés dans la commune d'Owendo.

Pour le président de ce syndicat, Jean-Robert Menie, "les conflits interterritoriaux" entre la municipalité d'Owendo et celle voisine de Libreville se-

raient l'une des raisons justifiant l'immobilisation de ces transports urbains. "Les textes fixant les quotas des taxis affectés dans la commune de Libreville vont de 3500 à plus, ceux de la commune d'Owendo sont estimés à 1500 taxis et Akanda à 500 véhicules. Or ces quotas ne sont plus respectés par les différentes municipalités", a laissé entendre M. Menie.

Rajoutant que pour le cas de la commune d'Owendo, celle-ci enregistre les numéros de portières qui vont au-delà de 1500. Un fait qui ne doit pas être, selon lui, imputé aux trans-



Photo : LLIM

...où l'on pouvait voir des taxis des communes d'Owendo et de Libreville en stationnement.

porteurs. Avant d'ajouter que l'autre raison du non paiement des taxes par certains transporteurs est liée à cet état de faits. Sur ces entrefaites, le directeur général des finances de la Mairie de Libreville, Janvier Ngoua Ona, a expliqué qu'une décision issue d'une réunion entre les responsables des deux mairies avait abouti à la remise en circulation des taxis arraisonnés. Précisant même que l'opération de vérification se poursuivra pour tous les taxis circulant à Libreville sans être en règle, de même pour ceux des communes voi-

sines : "tous les transporteurs qui ne seront pas en règle seront emmenés à payer des amendes", a-t-il dit. Avant d'annoncer qu'une autre rencontre se tiendra entre les responsables des différentes mairies, dans le souci de parvenir à une harmonisation des quotas de véhicules attribués à chaque commune. Pour mettre un terme à la problématique. Au moment où nous quittons l'Hôtel de ville de Libreville, les taxis arraisonnés ont été restitués aux propriétaires et remis en circulation.

Piéton

Sabots abusifs

Poser des sabots sur les véhicules, au motif ou prétexte qu'ils sont mal stationnés, est devenu un jeu pour les policiers commis à la tâche. Ne tenant pas compte de certaines... situations d'exception ou de détresse, ils posent des sabots à tout-va. Le cas de cette camionnette qui a eu une crevaison au carrefour Sogatol. Malgré le panneau triangulaire de sécurité signalant la panne, les flics n'ont pas hésité à sévir... Excès de zèle ? Ou volonté de se faire bien voir par le chef ?



Photo : IMM

Attention à la crevasse

Les automobilistes qui circulent sur l'axe Awendjé-IAI doivent faire attention aux nids-de-poule qui jonchent ce linéaire. Notamment au carrefour Sogatol, où un trou prend des proportions inquiétantes, gênant de facto la circulation. Plusieurs usagers ont eu à endommager leurs véhicules (pneus crevés, barres de direction cassées, projection dans le décor...) Pourtant ni les autorités municipales, ni les TP ou la direction de la circulation routière ne lève le petit doigt ne serait-ce que pour... boucher ce trou.



Photo : IMM

L'épave du bus de 105

L'épave du bus de l'équipe du football club Canon 105 abandonné depuis un certain temps au carrefour IAI, après l'échangeur éponyme, serait devenu un repaire des bandits, braqueurs et autres trafiquants et consommateurs de drogue qui écumant la zone. Les riverains interpellent la mairie. Pour la mettre à la fourrière.



Photo : IMM

Par IMM

